

## CARTEL DE L'ESSENCE

# Plusieurs clients dédommagés... de 10 \$

SIMON ROBERGE

simon.roberge@latribune.qc.ca

**SHERBROOKE** — Plusieurs personnes de Sherbrooke, Magog, Thetford Mines et Victoriaville ont reçu un cadeau de Noël supplémentaire. Des bons de remboursements de 10 \$ à propos du recours collectif autorisé en 2009 contre les pétrolières ont été distribués par la poste.

Dans le jugement rendu par la Cour supérieure, l'objectif est que « chaque adresse répertoriée par Postes Canada à Victoriaville, Thetford Mines, Sherbrooke et Magog reçoive dans la mesure du possible un nombre similaire de bons de remboursement pour chaque détaillant du participant, bien que des distributions partielles sont probables ».

Chaque détaillant avait deux choix de remboursement : soit il donnait un bon de 10 \$ aux clients dépensant plus de 20 \$, ou encore, il pouvait envoyer les bons par la poste.

Que ce soit par la poste ou



Des bons de remboursement de 10 \$ ont été distribués par la poste à Sherbrooke, Magog, Thetford Mines et Victoriaville à la suite du jugement rendu par la Cour supérieure dans l'affaire du cartel de l'essence. — PHOTO ARCHIVES LA TRIBUNE

directement chez l'entreprise, les coupons auront des dates de péremption. « Chaque bon de remboursement aura une date

limite d'utilisation d'un an à compter de la date de son émission en magasin ou de son envoi par la poste. Après cette date, le bon de

remboursement ne pourra pas être utilisé », peut-on lire dans le jugement.

Les bons de remboursements ne seront pas remboursables, même pas en partie. C'est-à-dire que l'achat devra être d'exactement 10 \$. Si un achat de 5 \$ est fait avec le bon, le solde ne sera pas remboursé. De plus, les bons ne seront pas cumulables.

Plusieurs personnes ont fait part de leur mécontentement concernant le maigre retour.

« Quand je l'ai reçu, je croyais que c'était une blague, 10 \$, c'est rien, il nous en coûte 60 \$ pour faire le plein, mentionne Mélissa Joyal, de Sherbrooke. En plus, même des gens qui n'ont pas de véhicule ont reçu le bon de 10 \$.»

Chez Couche-Tard, chez Ultramar et chez Philippe Gosselin & Associés, les bons pourront être utilisés sur tous les articles du magasin, sauf sur les loteries, les produits du tabac et les produits laitiers, selon le jugement rendu. Ces trois entreprises distribueront leurs coupons par la poste.

Chez Esso, les bons seront

distribués directement en succursale. Les détenteurs de ces coupons pourront le dépenser dans tous les magasins participants, mais ils pourront l'utiliser seulement pour acheter de l'essence. À Deauville, la distribution des bons commencerait en février.

## RECOURS COLLECTIF

Rappelons qu'en 2009, la Cour supérieure a autorisé le recours collectif déposé par les deux automobilistes Marcel Lafontaine et Simon Jacques, en plus de l'Association pour la protection automobile. La problématique avait aussi été soulignée par le Bureau de la concurrence.

En mai dernier, les avocats des pétrolières et les avocats de l'Association pour la protection automobile ont fait consensus pour les marchés de Sherbrooke, Magog, Thetford Mines et Victoriaville.

Les gens indemnisés sont ceux qui ont acheté de l'essence entre le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et le 30 juin 2006. En tout, près de 200 000 personnes et entreprises se partageront 17,3 M\$, moins les frais d'avocats.

## ABSENCES AU CIUSSS DE L'ESTRIE-CHUS

# Une attitude « un peu trop paternaliste »

SIMON ROBERGE

simon.roberge@latribune.qc.ca

**SHERBROOKE** — La sortie de la direction du CIUSSS de l'Estrie-CHUS, qui a lancé un appel à ses employés leur demandant de se pointer au travail s'ils sont en état de le faire, est qualifiée « d'un peu trop paternaliste » par Emmanuel Breton, directeur du conseil d'administration de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS).

« Nos membres sont des professionnels, indique-t-il. Ils comprennent les conséquences s'ils ne rentrent pas au travail. Je leur fais confiance, la direction doit aussi leur faire confiance. »

L'APTS représente les techniciens et les professionnels de la santé et des services sociaux.

« Les absences ponctuelles du

personnel, ceux qui ne rentrent pas à la dernière minute, sont les plus difficiles à gérer. Chaque absence pénalise ses collègues, son équipe de travail et la clientèle aussi. C'est une responsabilité individuelle de respecter ce qui est prévu à l'horaire », a soutenu il y a quelques jours dans *La Tribune* Gilles Michaud, directeur des ressources humaines, des affaires juridiques et des communications au CIUSSS de l'Estrie-CHUS.

« Dans une période comme celle des Fêtes, il faut que tout le monde soit solidaire, les employés et les gestionnaires aussi. Nous, aux ressources humaines, notre travail consiste à permettre à notre personnel de prendre du repos en compagnie de leur famille, mais nous avons aussi le devoir d'assurer les soins et services à nos usagers », avait-il nuancé.

« Je comprends leur point de

vue, admet M. Breton. Ils font un petit rappel parce qu'ils savent que leurs membres sont épuisés. Mais c'est du donnant-donnant. Pour vous donner un exemple, ce

qu'on appelle les 9-70, c'est-à-dire faire 70 heures sur 9 jours au lieu de 10, sont presque tous refusés depuis la création du CIUSSS. Elles étaient accordées avant. Les

soins sont donnés et les heures sont faites, ça ne change rien pour les usagers. C'est le genre de chose qui aide beaucoup la conciliation travail-famille. »

## Pavillon ROCK FOREST

**CHAMBRES ▣ STUDIOS ▣ LOGEMENTS**







**PLUSIEURS JARDINS DE FLEURS**

- Pour une succulente nourriture préparée avec soin par des cuisiniers(ères) accomplis(es) et qui vous sera servie à votre table
- Pour des pieds toujours bien au chaud, grâce à un efficace système de planchers chauffants installé dans les studios et les logements
- Pour le confort moderne des unités munies de porte patio qui vous emporte vers la tranquillité et la beauté des jardins de fleurs
- Pour ne plus jamais être seul (préposées ou infirmières présentes de jour et de nuit)

**5323, rue de Gaspé ▣ 819 564-2911**